

Coordination Nationale des Sans-Papiers (CNSP) 25, rue François Miron, 75004 Paris - tél : 01.44.61.09.59 – fax : 01.44.61.09.35 – mail : [coordnatsanspap@wanadoo.fr](mailto:coordnatsanspap@wanadoo.fr) solidarité financière : compte bancaire N°80187841

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CSP ET DE LA CNSP A LA BOURSE DU TRAVAIL DE SAINT DENIS DU DIMANCHE 1er juin 08**

CSP présents : CSP75, Coordination 93, CSP16, Coordination 91, CSP59

Invités présents : Femmes Intercultures/Porte parole du comité de soutien du Foyer Terre aux Curés, Resf 68 ( Haut Rhin)

- Après un échange approfondi sur la situation nationale du durcissement des Préfectures qui exécutent l'injonction du gouvernement Sarkozy/Hortefeux de chasse à l'étranger sans papiers, la réunion s'est félicitée de la brèche ouverte par les grèves et occupations des lieux de travail à l'initiative des syndicats et de la courageuse marche des Ch'tis sans papiers du CSP59 de Lille à Paris.

- La réunion a soutenu l'appel de la CSP75 à une réunion de tous les CSP d'Ile de France avec présence de la CNSP pour examiner :

Comment unir et élargir la lutte de tous les CSP en Ile de France et dans toute la France ?

Comment unir et élargir l'action commune des CSP, des Associations et des syndicats ?

Cette réunion de tous les CSP d'Ile de France à l'initiative de la CSP75 est convoquée le dimanche 8 juin 2008 à 10h au 14/16 quai de Charente, Paris 19ème, métro La Villette.

La CNSP appelle tous les CSP d'Ile de France à se rendre à cette réunion importante dans le contexte actuel, les CSP de province seront tenus informés des décisions et propositions qui y seront adoptées.

- La réunion de la CNSP et des CSP appelle tous les CSP à se joindre à la manifestation du samedi 14 juin 08 de l'UCIJ et du Resf au métro Odéon à 14h contre la directive européenne de la honte qui notamment étend la rétention à 18 mois maximum transformant du coup l'UE en prison pour migrants, directive qui sera présentée le 18 juin au parlement européen.

Les CSP de province sont invités à manifester partout pour donner un caractère de manifestation nationale décentralisée sous les formes décidées par chaque CSP et les partenaires associatifs et syndicaux.

**- Tous les CSP d'Île de France sont donc invités le dimanche 8 juin à 8 à 10h à une réunion sur l'unité dans la lutte des CSP et l'unité avec nos partenaires syndicaux et associatifs dans la lutte.**

- La réunion a adopté une résolution/appel à l'ensemble du mouvement dont la teneur suit.

Fait à Paris le 01 juin 08

## **RESOLUTION ADOPTEE PAR LA REUNION DES CSP ET DE LA CNSP DU 1<sup>er</sup> JUIN 08 A LA BOURSE DU TRAVAIL DE SAINT DENIS**

- Considérant l'actuelle mouvement de grèves et d'occupations des lieux de travail par les travailleurs sans papiers soutenus et organisés par les organisations syndicales (CGT, Sud, CNT, etc.);
- Considérant les manœuvres discriminatoires pour diviser du gouvernement, qui refuse le dépôt collectif des dossiers de sans papiers par les CSP et par les associations, voire même certains syndicats;
- Considérant que par là le gouvernement cherchent à diviser travailleurs sans papiers avec fiches de salaires/ contrats de travail et travailleurs sans papiers payés par les patrons en liquide (en effet tous les sans papiers travaillent);
- Considérant que le gouvernement n'accepte d'examiner, sans garantie de régularisation, que les dossiers comportant la fiche par laquelle les patrons s'engagent à payer les 1000 euros environ de taxe à l'ANAEM, 100 euros qui seront souvent récupérés par les patrons sur le salaire du sans papiers;

- Considérant que l'initiative de la demande de régularisation ne peut être exclusivement laissée au bon vouloir des patrons des PME; elle doit aussi être celle des sans papiers, des CSP, des associations et des syndicats; C'est ce qu'exige le principe de respect de l'usager par le service public qu'est la préfecture;
- Considérant la nécessité de l'unité de tous les sans papiers en lutte et quelles que soient les formes de la lutte, donc l'unité de tous les CSP, de toutes les associations, de tous les syndicats pour éviter le piège de la division qui conduit à l'échec;

### **La CNSP et les CSP :**

- saluent la formidable assumption par les syndicats de leur rôle et leur vocation d'organisations de TOUS les travailleurs, y compris les travailleurs sans papiers;
- les félicitent pour l'organisation des grèves et occupations des lieux de travail par les sans papiers;
- les invitent à étendre sans relâche la lutte, particulièrement aux secteurs de la construction/bâtiment (la sous traitance notamment), du nettoyage (où il y a une majorité de femmes), du gardiennage/sécurité, de l'intérim, etc.;
- appellent tous les sans papiers à se syndiquer dans le syndicat de leur choix pour pousser l'actuel mouvement de l'avant, ce qui n'est pas incompatible avec l'engagement militant dans les CSP;
- proposent la mise en place partout où c'est possible d'une coordination syndicats, CSP, associations pour organiser, élargir, massifier l'action de grèves et d'occupations des lieux de travail;
- demandent aux syndicats et aux associations qu'en plus des critères de contrats d'embauches, des fiches de salaires et de la taxe ANAEM que doivent payer les patrons que soit élaborée une plateforme revendicative qui prenne en compte par exemple les témoignages sur l'honneur des salariés réguliers attestant avoir travaillé avec les sans papiers demandeurs qui n'ont pas de fiches de salaires (le témoignage sur l'honneur est valable devant la justice, pourquoi pas devant l'administration), les promesses d'embauche, la non limitation aux secteurs dits « sous tension » dès que le sans papiers y a déjà travaillé;
- le critère « travail » actuel ne doit pas se substituer aux autres critères de régularisation, notamment durée de présence, vie familiale, insertion dans la vie sociale et citoyenne, maladie, droit d'asile qui permettent d'obtenir une régularisation « vie privée et familiale » (rappelons que la France n'a pas signé la convention internationale sur les droits des migrants, quelle honte!);
- la régularisation sur le critère « travail » ne doit pas non plus faire du sans papiers l'esclavage de « son » patron ou des patrons de la branche d'activité dans laquelle le sans papiers a été régularisé; le renouvellement du titre de séjour doit être automatique quelle que soit la situation d'emploi du moment du sans papiers régularisé.

La CNSP et les CSP soumettent les points ci-dessus au débat dans l'ensemble de notre mouvement de lutte sociale et citoyenne pour la régularisation. Vive l'unité des travailleurs!

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> juin 2008